



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Préfecture

Strasbourg, le

16 JAN. 2017

Direction des Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement et des
Procédures Publiques

Affaire suivie par Mme SIFFERT
03.88.21.62.77
rita.siffert@bas-rhin.gouv.fr

LE PREFET DE LA REGION GRAND
EST
PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET
SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Consultation des collectivités relative au dossier de demande d'autorisation de relâcher de hamsters dans le Bas-Rhin.

Réf. : Code de l'Environnement, articles R411-31 et suivants

Conformément aux articles R411-31 et suivants du Code de l'Environnement, à l'article L411.2 du Code de l'Environnement et à l'arrêté ministériel en date du 19 février 2007 (espèces de faune et de flore sauvages protégées), les opérations de réintroduction de Grands hamster d'Alsace font l'objet d'une autorisation délivrée par le ministre chargé de la protection de la nature, sur avis du Conseil national de la protection de la nature.

L'autorisation ministérielle accordée à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) qui conduit les opérations de réintroduction dans le cadre du Plan National d'Action en faveur de cette espèce, échoit en 2016.

Pour la période 2017-2021, et en application des dispositions citées ci-dessus, l'ONCFS a déposé une nouvelle demande d'autorisation. Le dossier constitué à l'appui de cette demande peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : derog-esp-protgee.peen.sebp.dreal-alsace-champagne-ardenne-lorraine@developpement-durable.gouv.fr

L'autorisation sollicitée sur la période 2017-2021 doit permettre de poursuivre les actions de réintroductions engagées depuis plusieurs années afin de maintenir les populations de Grand hamster présentes naturellement dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, plus particulièrement sur les zones définies par arrêté ministériel en date du 9 décembre 2016 (Zones de Protection Statiques et Zones d'accompagnement).

Au sein de ces zones, les réintroductions seront réalisées exclusivement sur des parcelles agricoles et dans le cadre de conventions avec les exploitants qui maintiennent une céréale sur pied l'année du lâcher dans le cadre d'un assolement collectivement concerté.

Conformément à la réglementation en vigueur (art R 411-33 du Code de l'Environnement), la consultation des collectivités se déroule sur une période de deux mois. Vous voudrez bien me faire part de votre avis ou de vos remarques sur ce dossier à l'adresse électronique : derog-esp-protegee.peen.sebp.dreal-alsace-champagne-ardenne-lorraine@developpement-durable.gouv.fr

Pour mémoire une consultation du public est organisée en parallèle de la consultation des collectivités, conformément à l'art L123-19-2 du Code de l'Environnement.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez prendre contact avec Eric Thouvenot référent mammifère à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Grand -Est, site de Strasbourg (eric.thouvenot@developpement-durable.gouv.fr).

Merci de votre concours

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Christian RIGUET

Liste des destinataires

- M. le Maire d'Achenheim, Raymond LEIPP
- M. le Maire d'Altorf, Gérard ADOLPH
- M. le Maire d'Artzenheim, Claude GEBHARD
- M. le Maire de Berstett, Jean-Claude LASTHAUS
- M. le Maire de Bischoffsheim, Claude LUTZ
- M. le Maire de Blaesheim, Jacques BAUR
- M. le Maire de Breuschwickersheim, Michel BERNHARDT
- M. le Maire de Colmar, Gilbert MEYER
- M. le Maire de Dachstein, Léon MOCKERS
- M. le Maire de Dingsheim, Gaston BURGER
- M. le Maire de Dorlisheim, Gilbert ROTH
- M. le Maire de Duppigheim, Adrien BERTHIER
- M. le Maire de Durenentzen, Paul BASS
- M. le Maire de Duttlenheim, Jean-Luc RUCH
- M. le Maire d'Eckbolsheim, André LOBSTEIN
- M. le Maire d'Elsenheim, Vincent GRISS
- M. le Maire d'Entzheim, Jean HUMANN
- M. le Maire d'Ergersheim, Maxime BRAND
- M. le Maire d'Ernolsheim-sur-Bruche, Martin PACOU
- M. le Maire de Fegersheim, Thierry SCHAAL
- M. le Maire de Geispolsheim, Sébastien ZAEGEL
- M. le Maire de Griesheim-près-Molsheim, Christophe FRIEDRICH
- M. le Maire de Griesheim-sur-Souffel, Alain HABER
- M. le Maire de Grussenheim, Martin KLIPFEL
- M. le Maire d'Handschuheim, Alfred SCHMITT
- M. le Maire d'Hangenbieten, André BIETH
- Mme le Maire d'Holtzheim, Pia IMBS
- M. le Maire de Hurligheim, Jean-Jacques RUCH
- M. le Maire d'Illhaeusern, Alphonse HERZOG
- M. le Maire d'Innenheim, Alphonse KOENIG
- M. le Maire d'Ittenheim, Alain GROSSKOST
- M. le Maire de Jebsheim, Jean-Claude KLOEPFER
- M. le Maire de Kolbsheim, Dany KARCHER
- M. le Maire de Krautergersheim, René HOELT
- Mme le Maire de Lampertheim, Sophie ROHFRITSCH
- M. le Maire de Lingolsheim, Yves BUR
- M. le Maire de Lipsheim, René SCHAAL
- M. le Maire de Marckolsheim, Frédéric PFLIEGERSDOERFFER
- M. le Maire de Meistratzheim, André WEBER
- M. le Maire de Molsheim, Laurent FURST
- M. le Maire de Muntzenheim, Marc BOUCHÉ
- Mme le Maire de Niedernai, Jeanine SCHMITT
- M. le Maire d'Oberhausbergen, Théo KLUMPP
- M. le Maire d'Obernai, Bernard FISCHER
- M. le Maire d'Oberschaeffolsheim, Eddie ERB
- M. le Maire d'Ohnenheim, Rémy STOECKLE
- M. le Maire d'Osthoffen, Antoine SCHALL
- M. le Maire de Pfettisheim, Luc HUBER
- M. le Maire de Pfulgriesheim, André JACOB
- M. le Maire de Rosheim, Michel HERR
- M. le Maire de Stutzheim-Offenheim, Jean-Charles LAMBERT
- M. le Maire de Truchtersheim, Justin VOGEL
- M. le Maire de Wiwersheim, Roland MICHEL
- M. le Maire de Wolfisheim, Eric AMIET